

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.32.75

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY**

OBJET : Programme de rénovation urbaine "Abeille, Maurelle, Matagots" à La Ciotat - 1ère répartition de crédits pour 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 89 du 18 décembre 2009, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé la convention avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relative au projet de renouvellement urbain « Abeille, Maurelle, Matagots » à La Ciotat, à laquelle a été associée une subvention départementale de 1.000.000 € dont 147.991 € pour les opérations d'habitat et 852 009 € pour les aménagements et équipements.

Par délibérations n° 202 du 16 décembre 2011 et n° 61 du 10 février 2017, elle a approuvé respectivement les avenants 1 et 2 à la convention initiale susvisée.

Par délibération du 19 octobre 2017 (N° URB 095-2594/17/BM), la Métropole Aix-Marseille Provence a acté le transfert de la compétence communale vers la Métropole pour les opérations prévues dans la convention de renouvellement urbain des quartiers Abeille/Maurelle/Matagots passée avec l'ANRU.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, la demande de subvention d'équipement d'un montant de 69.511 € formulée par la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'aménagement des espaces limitrophes du centre social de l'Abeille intéressant un coût d'investissement HT de 346.025,69 € et un montant subventionnable HT de 288.773 €

En vue de réhabiliter le quartier de l'Abeille, une stratégie d'intervention d'ensemble a été définie dans le cadre du programme de rénovation urbaine, intégrant l'insertion d'aménagements paysagers autour de l'espace public, de la voirie. Le projet pour lequel est sollicitée une subvention départementale porte sur l'aménagement de chemins piétonniers et de voies pour les modes de déplacement doux, agrémentés d'espaces fonctionnels avec la pose de mobilier urbain, la réalisation d'aires de jeux d'enfants, d'espaces végétalisés et l'installation d'un éclairage public.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de donner votre accord à l'octroi à la Métropole Aix-Marseille Provence d'une subvention d'équipement d'un montant de 69.511 € pour une dépense subventionnable plafonnée à 288.773 €HT, destinée à accompagner le projet concerné.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL